



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:26-16041>

Département(s) de publication : **75, 30, 34, 38, 59, 62, 71, 81**

Annonce n° **26-16041**

Fournitures

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : FILIERIS

Correspondant : M. MARIEL Pascal, Juriste - D.N.A.A.J

Adresse : 77 AV AV DE SEGUR, 75015 PARIS 15

Coordonnées :

Téléphone : 0145663603

Courriel : service.marches@filieris.fr

Adresse internet du profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr/entreprise>

Section 2 - Description du marché

Objet du marché : Fourniture de vaccins antigrippaux pour les officines de FILIERIS (campagne 2026-2027).

Section 3 - Caractéristiques du marché

Caractéristiques principales : Marché alloti - Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande et à prix unitaires. Le montant maximum en quantité de l'accord-cadre pour l'ensemble des deux lots est de 5000 doses pour un an, décomposé comme suit : Lot n°1 : 2500 doses maximum - Lot n°2 : 2500 doses maximum. Le marché est conclu pour une durée de 12 mois maximum, non reconductible. Le candidat devra obligatoirement transmettre une attestation établissant qu'il appartient à l'une des catégories visées à l'article R 5124-2 du code de la santé publique et qu'il satisfait aux obligations définies par ce code (niveau minimum requis).

Quantités (fournitures et services), nature et étendue (travaux) : Les quantités sont estimées annuellement à 2500 doses dont 1000 doses pour le lot n°1 et 1500 doses pour le lot n°2.

Refus des variantes.

Section 4 - Durée du marché ou délai d'exécution

12 mois à compter de la notification du marché.

Section 5 - Conditions relative au marché

Cautionnement et garanties exigés : Cf règlement de la consultation.

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent : Cf règlement de la consultation.

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Les candidatures et les offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés.

Section 6 - Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat

Documents à produire obligatoirement par le candidat, à l'appui de sa candidature :

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire

Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles
- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels
- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années
- Présentation d'une liste des principales fournitures ou des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les livraisons et les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique
- Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique
- Certificats de qualifications professionnelles. La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat
- Certificats établis par des services chargés du contrôle de la qualité et habilités à attester la conformité des fournitures par des références à certaines spécifications techniques. Il est accepté d'autres preuves de mesures équivalentes de garantie de la qualité produites par le candidat, si celui-ci n'a pas accès à ces certificats ou n'a aucune possibilité de les obtenir dans les délais fixés
- Document prouvant que le candidat dispose d'une autorisation spécifique ou est membre d'une organisation spécifique pour pouvoir fournir, dans leur pays d'origine, le service concerné
- Formulaire DC1, Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses co-traitants (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>)
- Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>)
- Formulaire ATTR11, Acte d'engagement (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-attribution-marches-2016>)
- S'il s'appuie, pour présenter sa candidature, sur les capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par l'acheteur public. Le candidat doit également apporter la preuve que chacun de ces opérateurs économiques mettra à sa disposition les moyens nécessaires, pendant toute la durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre
- Si les documents fournis par le candidat ne sont pas établis en langue française, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté

Documents à produire obligatoirement par l'attributaire, avant la signature et la notification du marché public ou de l'accord-cadre (formulaire NOT11) :

- Les pièces prévues aux articles D. 8222-5 ou D. 8222-7 et D. 8222-8 du code du travail
- Si l'attributaire est établi en France, les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ou un état annuel des certificats reçus
- Si l'attributaire est établi dans un Etat autre que la France, un certificat établi par les administrations et organismes du pays d'origine. Lorsqu'un tel certificat n'est pas délivré par le pays concerné, il peut être remplacé par une déclaration sous serment, ou dans les Etats où un tel serment n'existe pas, par une déclaration solennelle faite par l'intéressé devant l'autorité judiciaire ou administrative compétente, un notaire ou un organisme professionnel qualifié du pays

Section 7 - Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif)

Section 8 - Mode de passation du marché

Type de procédure : procédure adaptée

Section 9 - Délai d'urgence

Délai d'urgence - Justification : Les recours pouvant être exercés sont les référés précontractuels et contractuels tels que prévus aux articles 1441-1 et suivants du Code de procédure civile et selon les articles 2 et 11 de l'ordonnance n°2009-515 du 7 mai 2009. Le référé précontractuel peut être exercé jusqu'à la signature du marché et le référé contractuel à partir de la signature du marché. La juridiction territorialement compétente est : Tribunal Judiciaire de Paris Parvis du Tribunal de Paris 75 859 Paris Adresse internet : www.ca-paris.justice.fr Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à : Tribunal Judiciaire de Paris Parvis du Tribunal de Paris 75 859 Paris Adresse internet : www.ca-paris.justice.fr

Section 10 - Conditions de délai

Date limite de réception des offres : 13/03/2026 à 12:00

Délai minimum de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Section 11 - Autres renseignements

Renseignements complémentaires : Comme mentionné à l'article 5 du règlement de la consultation, à l'issue de l'analyse préliminaire des offres, FILIERIS se réserve la possibilité d'engager une négociation avec tous les candidats, et ce pour les deux lots.

Section 12 - Adresses complémentaires

Section 13 - Renseignements relatifs aux lots

Possibilité de présenter une offre pour un lot

Possibilité de présenter une offre pour plusieurs lots

Possibilité de présenter une offre pour l'ensemble des lots

- **Lot(s) 1** - Fourniture de vaccins antigrippaux pour les officines de FILIERIS
Etendue ou quantité : estimé annuellement à 1000 doses.
- **Lot(s) 2** - Fourniture de vaccins EFLUELDA et FLUAD pour les + de 65 ans
Etendue ou quantité : estimé annuellement à 1500 doses.

Section 14 - Informations complémentaires

Date d'envoi du présent avis à la publication : 13/02/2026